



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

ARRIVÉ LE :
18 OCT. 2018
SOUS PRÉFECTURE LODÈVE 34

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°304/2018

OBJET : Candidature label GSF

Membres : 18

Présents votant : 10

Pouvoirs :

L'an deux mille dix sept, et le 27 septembre 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune de Villeneuvevette.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Valérie ROUYEYROL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

Le ministère de l'Environnement a validé le programme d'action de l'OGS en mai 2017. Suite à la mise en œuvre des actions définies comme prioritaires, le Syndicat mixte pourra déposer la candidature du Salagou-Cirque de Mourèze au label Grand Site de France.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Afin d'accompagner la structure dans l'élaboration de la candidature au label Grand Site de France, et sur recommandation de l'Etat, la Présidente propose, dès 2018, de missionner un expert et un paysagiste qui devront :

- en appui à l'équipe et notamment à la chargée de mission patrimoine, justifier et stabiliser le périmètre du futur Grand Site de France. Ils proposeront un programme d'actions à l'échelle de ce périmètre.
- assurer l'accompagnement méthodologique et la gouvernance du projet (préparation et animation des COPIL, lien avec les services de l'Etat, les collectivités membres du SMGS, les habitants...)

Affichée le :

Le montant prévisionnel de l'action est estimé à 20 000€ TTC dont 80 % subventionné par la DREAL LR. Les 20 % d'auto-financement correspondent à la valorisation du temps de travail des agents actuels de la structure.

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

VALIDE

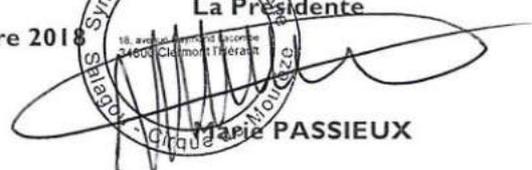
- le lancement de la rédaction de la candidature au label Grand Site de France
- la mission d'accompagnement du paysagiste et d'un expert pour la réalisation du dossier de candidature au label Grand Site de France,
- le plan de financement tel que présenté

AUTORISE la Présidente

- à demander une subvention à la DREAL LR à hauteur de 80% du projet,
- à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération

Pour Extrait Conforme,
A Villeneuvevette, le 27 septembre 2018

La Présidente



Marie PASSIEUX